

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1  
DE ROÉÉ**



*Réponse à la demande de renseignements no. 1  
de ROÉÉ*

---

1. **Référence(s)** : Pièce HQD-12, document 1, page 28 de 105, lignes 8 à 13.

**Préambule :**

« A priori, une baisse de la redevance va à l'encontre de la causalité des coûts. En effet, cette baisse favoriserait indûment certains clients, par exemple les propriétaires de chalets ou encore les clients qui passent l'hiver à l'étranger, dont les abonnements génèrent des coûts fixes de service à la clientèle, de mesurage et de branchement qui seraient ultimement assumés par les autres clients. »

**Demande(s) :**

- 1.1. Veuillez indiquer, selon vos meilleures estimations, le nombre de clients qui disposent d'un chalet branché à l'électricité ainsi que la consommation annuelle moyenne d'électricité pour ces chalets.

**Réponse :**

**Le Distributeur ne possède pas l'information lui permettant d'identifier ni les chalets ni les personnes qui passent l'hiver à l'étranger (voir la question 1.2). Différentes sources indiquent qu'il y aurait au Québec environ 200 000 chalets, sans pour autant savoir s'ils sont branchés à l'électricité, s'ils sont utilisés toute l'année ou non ou s'ils sont chauffés à l'électricité. En revanche, l'analyse des profils de consommation annuelle des clients indique que près de 270 000 clients ont une consommation d'hiver inférieure à leur consommation d'été ; leur consommation annuelle serait en moyenne de l'ordre de 7 000 kWh.**

- 1.2. Veuillez indiquer, selon vos meilleures estimations, le nombre de clients qui "passent l'hiver à l'étranger" ainsi que la consommation annuelle moyenne d'électricité à la résidence principale de ces clients.

**Réponse :**

**Voir la réponse du Distributeur à la question 1.1. En outre, pour ne parler que de cette destination, selon Statistique Canada, les retraités migrants canadiens ont fait 219 500 visites-personnes en 2003 en Floride. Près de 80 % parmi eux y ont passé plus de 60 nuits. Selon les statistiques de la Floride, il s'agit surtout de Québécois.**

***Réponse à la demande de renseignements no. 1  
de ROÉÉ***

---

- 1.3. Une diminution de la redevance amènerait-elle, selon Hydro-Québec, une augmentation du nombre de branchements? Veuillez justifier et, si possible, quantifier.

**Réponse :**

**Le Distributeur rappelle que la redevance est une composante inélastique du tarif et que le signal de prix n'affecte pas la consommation des services qu'elle couvre. En revanche, le principe de causalité des coûts doit s'appliquer.**

2. **Référence(s) :** Pièce HQD-15, document 1, page 24 de 72, lignes 21 à 23, et page 25, lignes 1 à 15.

**Préambule :**

« Les diverses actions ciblées permettront de compléter l'approche de masse présentement retenue pour commercialiser le programme. Parmi les actions potentielles, on retrouve :

- l'implication des municipalités, associations et autres organismes locaux auprès des ménages afin d'inciter ceux-ci à remplir le questionnaire expédié par le Distributeur. Cette action par la communauté sera accompagnée d'incitatifs favorisant la participation et l'application de mesures d'efficacité énergétique ;
- l'introduction d'une offre de visite personnalisée chez les ménages à haut potentiel d'économie d'énergie ;
- la mise en oeuvre d'activités promotionnelles plus adaptées aux particularités locales.

Le budget requis pour l'année 2007 est de 17,6 M\$, soit une augmentation de 9,6 M\$ comparativement aux sommes prévues dans R-3584-2005. De cette hausse budgétaire, 5 M\$ sont attribuables au versement des incitatifs, à l'implantation de diverses activités promotionnelles et à l'introduction de visites personnalisées. »

**Demande(s) :**

- 2.1. Veuillez définir, en terme de consommation moyenne ou selon d'autres critères pouvant être opérationnalisés, les ménages à haut potentiel d'économie d'énergie.

*Réponse à la demande de renseignements no. 1  
de ROÉÉ*

---

**Réponse :**

**Le Distributeur n'est pas en mesure, à ce stade-ci, de fournir cette information.**

- 2.2.** Hydro-Québec ciblera-t-il les ménages à haut potentiel ou les quartiers à haut potentiel?

**Réponse :**

**À l'intérieur de chacune des régions ciblées par l'approche communautaire, les ménages à haut potentiel d'économie d'énergie seront visités.**

- 2.3.** Quel est le bassin de clients qui pourraient faire l'objet d'une telle visite personnalisée selon les critères retenus?

**Réponse :**

**Voir la réponse du Distributeur à la question 2.1.**

- 2.4.** Veuillez ventiler la hausse de 9,6 millions de dollars au budget de 2007 pour ce programme en indiquant séparément l'impact de chacun des éléments pouvant expliquer cette hausse.

**Réponse :**

**Tel que mentionné à la page 25 de 72 de HQD-15, document 1, la hausse de 9,6 M\$ par rapport aux sommes prévues dans R-3584-2005 s'explique par le versement de 5 M\$ en incitatifs, à l'implantation de diverses activités promotionnelles et à l'introduction de visites personnalisées. Le reste de la hausse est attribuable à la gestion et à l'exploitation du programme.**

- 2.5.** Quel est le nombre de visites personnalisées prévues pour chacune des trois prochaines années (2007, 2008 et 2009)?

**Réponse :**

**Voir la réponse du Distributeur à la question 2.1.**

- 3. Référence(s) :** Pièce HQD-15, document 1, annexe B, page 11.

*Réponse à la demande de renseignements no. 1  
de ROÉÉ*

---

**Demande(s) :**

- 3.1. Veuillez préciser pourquoi l'approche communautaire serait limitée à 55,000 ménages, selon le tableau présenté à la page 11.

**Réponse :**

**Négawatts Productions estime sa capacité de réalisation à 55 000 ménages étant donné les exigences logistiques et organisationnelles de l'approche communautaire tel que réalisée en projet pilote à Beauport.**

4. **Référence(s) :** Pièce HQD-15, document 1, page 63 de 72, lignes 15 à 17.

**Préambule :**

« Au secteur résidentiel, cette technologie a un coût unitaire moyen (environ 12,2 cents/kWh) qui est très près du coût évité de long terme ; ce qui lui laisse peu de marge de manœuvre pour investir dans sa promotion. »

**Demande(s) :**

- 4.1. Veuillez fournir l'ensemble des hypothèses qui vous ont permis d'évaluer le coût unitaire moyen à 12,2 cents le kWh pour le secteur résidentiel.

**Réponse :**

**Le coût unitaire de 12,2 cents/kWh est une moyenne pour les marchés résidentiel et commercial et institutionnel. Les hypothèses utilisées pour déterminer ce coût unitaire découlent des travaux du groupe de travail sur le potentiel technico-économique, auquel le ROÉÉ participait. Ces hypothèses sont présentées à l'annexe B de HQD-3, document 1 pour le marché résidentiel et à l'annexe C de HQD-3, document 1 pour le marché commercial et institutionnel de la demande R-3584-2005.**

- 4.2. Veuillez fournir une fourchette de coûts pour une installation géothermique résidentielle tenant compte des différents éléments pouvant affecter les coûts et performances d'une telle installation.

**Réponse :**

**Voir la réponse du Distributeur à la question 4.1.**

5. **Référence(s) :** Pièce HQD-15, document 1, page 62 de 72, lignes 16 à 18.

**Préambule :**

« Les paramètres d'intervention détaillés sont actuellement en phase de conception. Des ententes avec des partenaires sont en négociation et d'ici l'automne, le Distributeur pourra préciser les modalités de son intervention. Les impacts énergétiques découlant de ce positionnement viendront appuyer les objectifs d'économies d'énergie des programmes existants. » (notre souligné)

**Demande(s) :**

- 5.1. Veuillez préciser les modalités d'intervention prévues pour la géothermie.

**Réponse :**

**Voir la réponse du Distributeur aux questions 45 a) à e) de  
CETAF-AQLPA-SÉ (HQD-16, document 4).**

6. **Référence(s) :** Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-3, document 1, annexe A, pages 6 et 7 de 62.

**Préambule :**

L'impact en puissance des mesures d'économies d'énergie devrait être évalué (expert commun, RNCREQ, UC, ROEE)

Points de vue du Distributeur sur les 6 points de désaccord (...)

L'évaluation de l'impact en puissance n'est pas jugée prioritaire dans le cadre du présent exercice. »

**Demande(s) :**

- 6.1. Compte tenu des nouveaux besoins de puissance identifiés à l'État d'avancement du Plan d'approvisionnement et de la demande déposée au dossier R-3603-2006, Hydro-Québec juge-t-il maintenant à propos

**Réponse à la demande de renseignements no. 1  
de ROÉÉ**

---

d'identifier la contribution en puissance des mesures d'économies d'énergie aux fins de l'évaluation du potentiel technico-économique? Si oui, quel est l'échéancier prévu pour ce faire?

**Réponse :**

**D'ici février 2007, le Distributeur prévoit avoir complété ses travaux sur l'évaluation de l'impact en puissance des mesures d'économie d'énergie identifiées dans le potentiel technico-économique (PTÉ) pour les marchés résidentiel et commercial et institutionnel.**

**Tel qu'indiqué à la page 70 de 72 de HQD-15, document 1, le Distributeur mettra sur pied d'ici le début de l'année 2007 un comité de travail portant sur la mise à jour du PTÉ des mesures d'économie d'énergie. Les résultats de travaux sur l'évaluation de l'impact en puissance des mesures d'économie d'énergie seront discutés dans le cadre de ce comité.**

**6.2.** Hydro-Québec a-t-il l'intention de développer de nouveaux programmes ou de bonifier des programmes existants en efficacité énergétique afin de cibler spécifiquement les économies en puissance? Veuillez justifier.

**Réponse :**

**À la lumière des travaux mentionnés à la question précédente, le Distributeur étudiera, s'il y a lieu, la pertinence d'effectuer une intervention commerciale particulière.**

**7. Référence(s) :** Pièce HQD-15, document 1, annexe A, page 12 de 24, lignes 16 à 21.

**Préambule :**

« L'indicateur de coût évité retenu pour la puissance est de 10 \$/kW-hiver (en dollars de 2006) pour l'année 2007, qui croît à l'inflation pour les années suivantes. Ce prix est basé sur les prix d'achats de puissance sur les marchés voisins. Plus spécifiquement, ce coût de puissance correspond aux contrats signés par le Distributeur pour rencontrer la pointe 2005-2006, suite aux appels d'offres de court terme. »



*Réponse à la demande de renseignements no. 1  
de ROÉÉ*

---

**Demande(s) :**

- 7.1. Veuillez préciser si le coût de 10\$/kW-hiver est basé sur le prix du produit UCAP.

**Réponse :**

**Le Distributeur confirme que le prix est basé sur le produit du UCAP.**

- 7.2. Veuillez fournir le détail des données et calculs qui ont permis d'estimer le coût de la puissance à 10\$/kW-hiver.

**Réponse :**

**Le coût de puissance de 10 \$/kW-hiver est basé sur le prix moyen des contrats signés pour l'hiver 2005-2006 pour l'achat de puissance. Le prix par contrat n'est pas une donnée publique.**

- 7.3. L'achat de puissance par le produit UCAP garantit-il le prix de l'énergie qui sera livrée? Sinon, quel est l'avantage pour Hydro-Québec de faire l'acquisition de puissance par le biais du produit UCAP? Hydro-Québec peut-il acheter de l'énergie, sur les marchés spot ou DAM par exemple, sans faire l'acquisition de la puissance correspondante?

**Réponse :**

**Le produit de puissance UCAP ne garantit pas le prix de l'énergie. C'est à l'acheteur qu'incombe la responsabilité de négocier un prix pour l'énergie lorsque des livraisons d'énergie seront requises. Ce prix peut être fixé entre les parties, ou basé sur un indice de marché de référence. Par exemple, les produits UCAP que le Distributeur acquiert comporte un prix pour la puissance (en \$/kW-mois) et un prix pour l'énergie qui est basé sur le prix DAM du NYISO.**

**Contrairement au produit d'énergie garantie, le produit UCAP permet au Distributeur de compter sur une puissance garantie. Les livraisons d'énergie étant associées à une puissance garantie, le Distributeur peut inclure cet approvisionnement de court terme dans son bilan en puissance et assurer ainsi le respect de son critère de fiabilité en puissance.**

*Réponse à la demande de renseignements no. 1  
de ROÉÉ*

---

**Le Distributeur peut en tout temps faire des achats d'énergie spot ou DAM sans garantie de puissance (UCAP) pour équilibrer son bilan énergétique à très court terme. Cependant, ces approvisionnements de très court terme ne peuvent pas être comptabilisés dans le bilan en puissance du Distributeur puisqu'ils sont « rappelables » par l'organisme de contrôle du réseau d'où ils proviennent (NYISO ou ISO NE).**

- 7.4.** Pour quelle(s) raison(s) Hydro-Québec n'a-t-il pas tenu compte du prix plus élevé de l'énergie sur le marché DAM au cours de la période d'hiver, comme cela a été fait lors de l'établissement du tarif pour l'électricité interruptible dans le dossier R-3603-2006?

**Réponse :**

**Comme expliqué dans la réponse précédente, le UCAP est un produit de puissance, seulement. Les économies d'énergie apportent au Distributeur une réduction de ses besoins en énergie et en puissance. La valeur associée aux économies d'énergie est de 8,3 ¢/kWh (valeur de l'énergie garantie toute l'année), à laquelle est ajoutée la valeur de la prime fixe de puissance (10 \$/kW-hiver).**

- 7.5.** Veuillez fournir, en format Excel, les charges horaires d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution pour une année complète (sur une base réelle ou prévisionnelle).

**Réponse :**

**Voir le fichier Excel en annexe 1.**